



COMMUNIQUE IMPORTANT

Chères et chers cadres de l'Etat,
Chères et Chers Membres de l'UCA et du GCA,

Les comités de l'UCA et du GCA ont souhaité s'associer afin de vous informer de la position commune adoptée par leur association respective.

SCORE

Dans un courrier adressé au Conseil d'Etat, nos associations ont fermement pris position contre le projet SCORE tel que finalisé dans le projet de loi.

En effet, si nous ne remettons pas en question la pertinence d'une réorganisation des fonctions à l'Etat, le texte du projet octroie au Conseil d'Etat, des droits inédits en matière de politique salariale. De plus, nous n'avons jamais disposé de l'entier des éléments qui auraient permis une véritable négociation constructive. La colocation d'une catégorie de cadres n'a jamais été abordée avec les associations, tout comme la réinstauration de l'indemnité de 8.3 % à quelques collaborateurs sélectionnés par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le règlement d'application de SCORE reste absolument opaque et de nombreuses questions posées par les associations de cadres restent désespérément sans réponse. La plupart des fonctionnaires découvriront donc leur future classe de fonction et leur nouveau salaire au travers de leur feuille de paie. Les 41% d'employés qui verront leur salaire bloqué sur plusieurs années "car leur rémunération a été considérée comme trop élevée" apprécieront la surprise.

CPEG

Les associations de cadres ont finalement soutenu le projet du Conseil d'Etat, non parce qu'il s'agissait d'un bon projet, mais bien car il représentait la moins mauvaise des solutions catastrophiques pour sauver une partie de nos prestations retraite.

En effet, les efforts consentis par la fonction publique sont conséquents : Elévation de l'âge pivot à 65 ans, nouvelle répartition des cotisations (50/50) entre employeur et employés avec augmentation de la participation employé, passage en primauté de cotisation. Ces mesures représentent non seulement, une péjoration des rentes futures, mais impactent directement notre revenu, avec une nouvelle augmentation potentielle des cotisations pouvant aller jusqu'à 28% pour les cadres de plus de 50 ans et une baisse totale des prestations de 21% depuis 2014.

Les associations de cadres exigent, au minimum, le maintien de 60% du salaire assuré ainsi que des mesures transitoires fortes pour protéger les plus de 50 ans dont le projet de vie après la retraite se voit modifier pour la deuxième fois en 3 ans.

Projet de budget 2018; Plan financier quadriennal; train de mesures structurelles

Le Conseil d'Etat n'a pas souhaité détailler les mesures structurelles d'assainissement contenues dans le PFQ. Malgré cela, ces mesures circulent pourtant dans la République.

Elles impactent directement les enseignants, mais d'autres mesures, comme la demi-annuité, vont concerner l'ensemble des collaborateurs-trices de l'Etat, qui verront leurs conditions-cadre se péjorer progressivement.

Ces mesures vont générer une économie de 44 millions. Elles seront présentées aux associations lors de la séance de délégation RH du Conseil d'Etat du 6 décembre 2017. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat se réjouit de la marge de négociation offerte aux associations du personnel, "qui pourront proposer d'autres mesures d'économie de valeur équivalente". En d'autres termes, les employés pourront "choisir la meilleur recette pour se faire manger" et répondront de leurs propositions face à leurs collègues. Pour rappel, les mesures d'économies simples et immédiatement applicables, formulées par les associations de cadres, ainsi que les centaines de propositions formulées par les collaborateurs en 2016, n'ont pas été suivies.

Les associations de cadres soutiennent le mouvement de contestation

Au cours de cette législature, l'Union des Cadres de l'Administration et le Groupement des Cadres de l'Administration se sont engagés avec conviction, dans les négociations avec le Conseil d'Etat dans une dynamique d'ouverture aux changements afin de proposer des solutions et de participer à l'amélioration du fonctionnement de l'Etat.

Nous ne pouvons, dès lors, que constater le fait que, durant cette dernière législature, l'essentiel des négociations s'est incarné dans des échanges biaisés, courtois mais décevants.

Aujourd'hui, l'UCA et le GCA ne peuvent que regretter la posture du Conseil d'Etat vis-à-vis de ses employés, ainsi que l'irrespect et le manque de sincérité qui ont marqué ces quatre années d'échanges.

Les cadres, au même titre que les autres catégories de personnel, sont directement ciblés par les projets CPEG, SCORE et les mesures annoncées visant à économiser 44 millions de francs sur les charges de personnel.

Nous ne pouvons accepter que les mécanismes salariaux des fonctionnaires se réduisent dorénavant à des variables d'ajustement des déficits de l'Etat.

Enfin, nous serons comme tous les citoyens, les victimes collatérales du choc annoncé de PF17 (RIEIII suite).

Face à ces constats, ne rien faire ou ne rien dire, même du bout des lèvres, c'est simplement montrer au Conseil d'Etat qu'on peut tout nous demander, tout nous faire subir, sans limite et qu'après chaque effort consenti, de nouvelles mesures peuvent être imposées à 25'000 employés, qui verront leurs conditions de travail et leur retraite se péjorer régulièrement.

Dans un souci de préserver des conditions de travail équitables et respectueuses pour tous, de sauvegarder la capacité de l'Etat à garder des personnels compétents et motivés à délivrer des prestations publiques de qualité, les associations représentatives des cadres de l'Etat, l'UCA et le GCA appellent leurs membres à rester conscients des enjeux et à soutenir le mouvement de contestation du 4 décembre 2017.

Le comité vous rappelle que le statut de cadre n'empêche en rien d'exercer son droit de grève. Le cadre reste un employé de l'Etat au même titre que tous les autres collaborateurs et collaboratrices.

Pour le comité de l'UCA
Jacques Folly

Pour le comité du GCA
Didier Crettol